

**Normes concernant la référence à des sources et fonds d'archives**  
**AIJJR, janvier 2019**

## **1. Appareil critique et références documentaires**

### **1.1. Appel de note**

- La référence des sources primaires est indiquée en note et comprend les informations suivantes, séparées d'une virgule :
  1. **La cote du document** (ou du dossier dans lequel ce dernier est classé), en général composée de :
  - l'appellation du service d'archives
  - la référence du dossier et/ou du document

La première fois qu'un service d'archives est cité, son nom est indiqué en entier, suivi de son abréviation entre crochets. Par la suite, seule l'abréviation est mentionnée. - Les abréviations ne contiennent pas de ponctuation (ex. AEG); la liste complète des abréviations figure en fin ou début de texte.

2. **L'intitulé exact du document** (son titre effectif ou, le cas échéant, la désignation du type de document : lettre, rapport, note de service, procès-verbal, etc.).

Exemple 1 : Pour une première mention d'un service d'archives :

Archives Institut Jean-Jacques Rousseau [AIJJR] EdC/2/1, Lettre de Claparède à Bovet, 8 décembre 1911.

Bibliothèque de Genève [BGE] Ms fr 4004 f 344, Lettre de Piaget à Claparède, 30 décembre 1928.

Exemple 2 : Pour des mentions subséquentes de ces services d'archives :

AIJJR/ EdC/2/5, Lettre de Bovet à Descoedres, 5 janvier 1922.

BGE Ms fr 4005 f 122, Lettre de Claparède à Antipoff, 3 février 1921.

- Au cas où des informations de provenance ou d'identification du document sont inconnues, il est recommandé d'insérer les abréviations suivantes :  
s.n. : sans nom ; s.d. : sans date ; s.l. : sans lieu  
ca : circa (pour une date approximative, que l'on peut reconstituer d'après la critique du document ou du fonds)

Exemple 3 : Document non daté mais figurant dans une liasse datée de 1942 :

AIJJR/ 2012/2/A/4, Note manuscrite de Raymond Uldry, s.d., ca 1942.

- Si certaines informations doivent rester confidentielles (en lien avec la protection des données personnelles), elles peuvent être anonymisées.

Exemple 4 : Mention de l'auteur d'un document dont l'identité doit rester confidentielle :

AEG DJP 1986va30.2.224, Dossier 128, Lettre de M. C. à la Chambre pénale de l'enfance, 8 novembre 1915.

- Les notes sont insérées par ordre numérique en bas de page.
- Dans le texte, les notes sont signalées par des chiffres arabes en exposant et attachés au mot. L'appel de note est placé après la ponctuation, sans espace, si la référence concerne toute la phrase ou le paragraphe. Si la note se réfère à un mot ou passage précis, l'appel de note est accolé à ce dernier.

### **1.2. Citations directes Forme**

- Les citations directes ne dépassant pas 40 mots sont insérées dans le texte entre guillemets français «...» ; elles doivent être suivies d'un appel de note s'il s'agit d'une source primaire provenant d'un fonds

d'archives ; s'il s'agit d'une publication, la source doit être indiquée entre parenthèse (normes APA).

Exemple 1 : Tel est le cas du jeune Louis, vaudois de 17 ans, dont la mère veuve se plaint au juge en novembre 1915 : il vagabonde, vit dans l'inconduite et l'oisiveté, ne faisant aucun effort pour trouver du travail, et « trouve tout naturel de vivre aux dépends de sa mère et de ses sœurs au lieu d'aider celles-ci ».<sup>1</sup>

- Au-delà de 40 mots, les citations directes constituent un paragraphe en soi, avec un retrait marginal, dans une police plus petite et sans guillemets. Le nom de l'auteur ainsi que l'année peuvent être indiqués avant ou après la citation. Par contre, le numéro de page est toujours indiqué entre parenthèses après la citation.

Exemple 2 : Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, on préférera créer des services médicaux scolaires pour les charger du contrôle sanitaire des élèves (Chapuis, 1923) :

Le médecin scolaire doit être réellement le protecteur, le gardien de l'enfance et diriger comme un bon capitaine ses conscrits à la victoire, c'est-à-dire à la santé, en évitant les embûches de la malnutrition, des mauvais soins et en prévenant les maladies (pp. 433-434).

- L'omission de mots dans une citation est indiquée par trois points de suspension entre crochets. L'adjonction de mots dans une citation est insérée entre crochets.

Exemple 3 : « Les distributions de soupe ont commencé le 8 décembre 1884, dans la salle de gymnastique du Collège primaire transformé à cet effet en vaste réfectoire [...] et c'est parfois jusqu'à 169 [enfants] par jour qui en profitent ».

### **1.3. Insertion des références bibliographiques (imprimées) dans le texte Principes de base**

- Toute référence peut être retrouvée par le lecteur dans la liste des références en fin de texte, sans aucune confusion possible.
- Les références contiennent entre parenthèses le nom de l'auteur et l'année de publication de l'ouvrage, séparés par une virgule (exemple : Bovet, 1912, p. 13). Ni le prénom, ni les initiales ne sont indiqués. Toutefois, lorsque plusieurs auteurs cités dans le texte ont le même nom, l'initiale du prénom précède le nom. Si deux ouvrages pour un même auteur : Marcacci (1986, 1987).
- Si le nom et/ou l'année ont une fonction syntaxique dans le texte, ils sont insérés sans parenthèses.
- La mention de l'année n'est pas nécessairement fournie dans le cas de références subséquentes au même ouvrage à l'intérieur du même paragraphe, pour autant qu'elles ne puissent être confondues avec d'autres ouvrages du même auteur cités dans l'ensemble du texte.

### **Références dans les notes infrapaginales**

- Les mêmes règles sont appliquées que dans le texte principal.

### **1.4 Bibliographie**

Toutes les références bibliographiques (par ordre alphabétique) citées dans le texte et seulement celles-ci.

Pour les normes APA, voir : [Guide-references-bibliographiques-SSED.pdf](#)

---

<sup>1</sup> AEG DJP 1986va30.2.224, Lettre de M. C. à la Chambre pénale de l'enfance, 8 novembre 1915.